

DEMANDE DE DOCUMENTS.—*Suite.*M. KIRK.—*Suite.*

métis dans la province du Manitoba et les territoires du Nord Ouest, respectivement, en vertu de l'autorité et avec la permission du gouvernement du Canada, et en quelles localités, etc., 1507.

M. KRANZ :

Mémoires ou documents présentés au gouvernement ou à aucun de ses membres, concernant l'Acte de Tempérance du Canada de 1878, par des délégations, 469.

M. LANDERKIN :

Etat faisant voir le nombre des personnes qui ont, dans le cours de 1884, demandé des licences sous l'empire de l'Acte des licences de 1883, etc., 47.

Copie d'un mémoire présenté par le conseil du comté de Gray demandant le remboursement des primes payées par les municipalités de ce comté en aide à des chemins de fer qui sont aujourd'hui employés pour des fins fédérales ou comme tributaires de tels chemins, 60.

Etat indiquant les sommes qui ont été fournies au chemin de fer Canada Central entre Ottawa et Brockville, soit par le gouvernement du Canada, le gouvernement provincial de l'Ontario, ou par les municipalités qui se trouvent sur le parcours de cette ligne de chemin de fer, etc., 90.

M. LANDRY (Montmagny) :

Documents se rapportant à la démission du capitaine Ludger Bolduc, 30.

Etat indiquant les noms et prénoms des employés actuels du bureau de l'immigration, à Québec, et la nature de leur emploi, etc., 31.

Copies de tous arrêtés du conseil, etc., se rapportant au choix d'une ligne ferrée la plus courte et la meilleure entre le terminus actuel du chemin de fer du Pacifique et l'un des ports de mer dans les provinces maritimes, 34.

Copie de la réclamation de J. B. Plante, de St.-Charles, Bellechaes, au sujet des chevaux qu'il allègue avoir été tués par un convoi de l'Intercolonial, etc., 154.

Copie des jugements rendus par la cour suprême depuis son établissement jusqu'à ce jour, renversant les décisions de la cour du Banc de la Reine de la province de Québec ; avec un résumé succinct des raisons données par les juges, 557.

Etat indiquant : 1° les noms de tous les soumissionnaires pour la construction de la salle d'exercices militaires à Québec ; 2° le montant demandé par chaque soumissionnaire ; 3° le montant du chèque déposé par chaque soumissionnaire à l'appui de sa soumission, avec les noms des signataires et des endosseurs de chaque chèque et le nom des différentes banques qui ont accepté les dits chèques, 558.

DEMANDE DE DOCUMENTS.—*Suite.*

M. LANDRY (Kent) :

Copie de toute correspondance, rapports, recommandations et représentations reçus ou envoyés par le département des douanes depuis 1880 jusqu'à ce jour, au sujet du havre de Richibouctou, des affaires de douane qui y ont été transigées ou de toutes matières se rattachant au service des douanes dans ce havre, y compris toutes réclamations faites pour services supplémentaires, par ou de la part d'aucun officier de douane des ports de Richibouctou et de Kingston, 1506.

Copie de toutes lettres et correspondance échangées entre le gouvernement du Canada ou aucun de ses membres, et le gouvernement du Nouveau-Brunswick, ou aucun de ses membres, au sujet de l'érection d'un pont pour voitures et piétons sur la rivière Saint-Jean, à ou près de Frédéricton, 1507.

M. LANGELIER :

Papiers, correspondance et comptes relatifs à l'école de cavalerie de Québec, depuis le 1er juillet 1884 au 31 janvier 1885, 92.

Copie de la requête demandant le creusage du bras Saint-Nicholas, dans le comté de Montmagny, etc., 327.

Copie des annonces pour soumissions, des devis et des soumissions reçus pour la fourniture de trompes de brume et de boîtes aux lettres (letter box fronts) depuis le 1er janvier 1884 au 31 janvier 1885, etc., 327.

Copie d'un rapport par M. Joseph Simard, arbitre de la Confédération, en date du, ou vers le 16 octobre 1883, recommandant de payer à George Lavoie, de la paroisse de Sainte-Cécile du Bic, un montant pour dommages causés à sa propriété par le chemin de fer Intercolonial, ou établissant le montant de ces dommages, 1507.

M. LAURIER :

Copie de toute correspondance échangée entre la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique et la compagnie du chemin de fer de la Rive Nord, pour l'achat, par la première, du chemin de fer de la Rive Nord, depuis la jonction de Saint-Martin jusqu'à Québec, etc., etc., 43.

Copie de l'acte de démission du juge en chef Meredith, etc, et de la correspondance qui a suivi cette démission, 45.

Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement de Québec et le gouvernement du Canada au sujet de la demande de la somme de \$960,000 réservée par le statut 47 Vic., chap. 8, pour le prolongement du chemin de fer canadien du Pacifique depuis son terminus, à la jonction de Saint-Martin jusqu'au havre de Québec, 558.